



COMMISSION ARBITRES

MARDI 9 novembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N°531

Permanence REUNION CDA

Président : SABATINO Joseph

Présents : Lalo Aboubakar, Luc Vagneux, Ferdinand Yüksel, Christophe Carretero.

.....

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION DES ARBITRES 2021-2022

PRESIDENT			
Joseph SABATINO 06.82.40.62.73 cda.district38@gmail.com			
VICE PRESIDENT			
DOUVILLE Eric 06-10-42-36-47 eric.douville.80p@gmail.com Représentant des arbitres au comité directeur du District			
ADMINISTRATION			
SECRETAIRE GENERAL LOIS DU JEU ET CONTACTS LIGUE	KODJAJANIAN Jean Marie		
	06-81-81-90-32	jmarie.kodja@yahoo.fr	

COURRIELS ET PV		LALO Aboubakar	
		06.46.51.24.05	alal63@aol.com
TRESORERIE ET PAIEMENTS ARBITRES		CARRETERO Christophe	
		06.99.88.64.01	carretero.c70@gmail.com
COURRIERS REPONSES ET ENQUETES		CHARLES Jacques	
		06.87.88.47.39	jacques.charles0982@orange.fr
CONTROLES			
DESIGNATIONS DES OBSERVATEURS, RECEPTION DES CONTRÔLES GESTION DU PLANNING CLASSEMENT DES ARBITRES		DETHOOR Sylvain	
		06.61.72.39.97	sdethoor@free.fr
DESIGNATIONS			
ADULTES	D1 - D2 - AA (District et Ligue)	FARKAS Léo	
		07.85.98.74.44	designation.isere@gmail.com
	D3- D4-D5 - FEMININES (District et Ligue)	YUKSEL Ferdinand	
		06.17.14.62.03	yuksel.ferdinand@gmail.com
JEUNES	Catégorie U20 (District et Ligue)	GUIRADO-PATRICO Nathan	
		designateur-u20-38@outlook.fr	

	Catégorie U17	CUSANNO Stéphane			
		06.46.41.36.44		designateursjeunesarbitres38@hotmail.com	
	Catégorie U15	CUSANNO Stéphane			
DESIGNATIONS TUTORATS		VAGNEUX Luc			
		06-30-34-44-39		lc-vagneux@outlook.fr	
DESIGNATIONS FOOT ENTREPRISES et FUTSAL		AKYUREK Mustafa			
		06.58.92.79.30		mustaky38@yahoo.fr	
FONCTIONS					
REPRESENTANT AU COMITE DIRECTEUR		SOZET Jean Louis			
		06.13.95.10.09		jlsozet.dif38@gmail.com	
REPRESENTANT DES EDUCATEURS		BOURGEOIS Samuel			
REPRESENTANT DES ARBITRES EN DISCIPLINE		TREVISAN Ludovic			
		06.43.43.23.44		ludovic.trevisan@gmail.com	

REPRESENTANT DES ARBITRES EN APPEL et FMI	FERNANDES Carlos		
	06.74.92.75.10	carlosf0607@gmail.com	
REPRESENTANT NON ARBITRE	CARRETERO Christophe		
	06.99.88.64.01	carretero.c70@gmail.com	

NOTE AUX ARBITRES

- **Important** : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF

INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1-D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
GUIRADO-PATRICO Nathan	U20 ligue et district	06-68-68-31-61	designateur-u20-38@outlook.fr
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

TUTORAT

- Les règlements (paiement des frais) des tutorats ne peuvent s'effectuer que lorsque nous sommes en possession des 4 rapports recommandés. Si absence de l'arbitre et que le tuteur s'est déplacé, il appartient à ce dernier de marquer le match, la date et arbitre absent (cas où l'arbitre n'a pas prévenu le tuteur).

- Les arbitres D1 et D2 qui souhaitent faire 4 tutorats pour apporter aide et expérience aux jeunes stagiaires sont priés d'adresser un mail au DIF à l'attention de la Commission des Arbitres.
- Candidature tuteur : Laurent Saint-Albin

STAGE DE RATTRAPAGE DES ARBITRES :

Le stage de rattrapage est prévu le **11 novembre 2021** et aura lieu au **District de l'Isère – rue Pierre de Coubertin - Sassenage** est obligatoire pour les arbitres absents **le 11 septembre au TSF de Voiron.**

Ce stage aura lieu sur une ½ journée de 8h00 à 12h00.

Le Pass sanitaire et le masque en intérieur sont obligatoires.

Déroulement du stage

8h00 / 8h15 : Accueil des arbitres.

8h15 / 10h00 : Tests physiques.

10h15 / 11h15 : Nouvelles lois du jeu.

11h15 / 12h00 : Questionnaire sur table.

Un mail sera envoyé à chaque Arbitre en plus du message qui fait office de convocation.

COURRIERS ARBITRES

DAPPEL D : reçu certificat médical. Pris note. Bon rétablissement.

COURRIERS CLUBS

FC Versoud : demande arbitre Fc Versoud/Vinay FC1 - D4 du 12/12/2021. Noté. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIER DELEGATION

MORE C. : Absence de l'arbitre Manuel Gonçalves - Match Senior D3 - Poule C du 7 novembre 2021 : Estrablin-La Batie Montgascon. Transmis au responsable pour suite à donner.

Réserve Technique

Rencontre du 24 Octobre 2021 GUC Football Féminin / GF Nivolas Tour St Clair 1

Réserve déposée par Guc Football Féminin à la 85'.

Intitulé Formulé par le club :

Mr L'Arbitre arrive à 12h30 et sans montre, il se retrouve à la 75' à valider un but pour le GUC FF le score devient 3-2. Après pression des adversaires et attente de 10 minutes il revient sur sa décision et fait repartir le jeu par une remise en main de la gardienne. Il nous indique donc que le score est de 3-1. Nous décidons donc de poser une réserve technique à la 85^{ème} minute.

Attendu que l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF précise que les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valables, être formulées par le capitaine à l'arbitre, à l'arrêt du jeu

qui est la conséquence de la décision contestée ou au premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu.

Sur La Forme :

Attendu que L'arbitre de la rencontre est allé dans le vestiaire pour le dépôt de la réserve technique avec les entraîneurs de chaque équipe.

De ce fait n'a malheureusement pas établi le bon ordonnancement du dépôt à savoir convoquer la capitaine de l'équipe réclamante, la capitaine et l'arbitre assistant de l'équipe adverse (cas ou les assistants sont des bénévoles) ; et noter la réserve sur le terrain.

Par conséquent la CDA dit la **RESERVE NON RECEVABLE SUR LA FORME ;**

Sur Le Fond :

L'arbitre prend les décisions qui s'imposent et celles-ci reposent sur son opinion.

Les décisions de l'arbitre sur les faits en relation avec le jeu sont définitives, même en cas de but marqué et par voie de conséquence en cas de but refusé.

L'arbitre peut revenir sur une décision tant que le jeu n'a pas repris.

Par conséquent la CDA dit la **RESERVE NON RECEVABLE SUR LE FOND ;**

DECISION :

La C.D.A dit LA RESERVE NON FONDEE, transmet le dossier à la commission sportive pour Homologation du résultat.

La décision ci-dessus est susceptible d'appel devant la commission départementale d'Appel dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.